

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf avril deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

N°2021/19

| MEMBRES PRÉSENTS | |
|---|--------------------------------------|
| ALESSANDRI Stéphanie | FRIMIGACCI Lucie |
| FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle | ALESSANDRI Jérôme |
| POGGI Dominique | CINOTTI Sandrine |
| PAOLI Jean-Paul | SUSINI Ange |
| NEGRONI-DESINI Vannina | ZANETTACCI Alexia |
| ZANNETTI Pierre | COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric |
| MEMBRES ABSENTS | |
| DRAGACCI-CODACCIONI Hélène | MIGEVANT Pierre-Jean |
| GARIDACCI François (s'est retiré de la salle) | |
| MEMBRES REPRÉSENTÉS | |
| MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à FRIMIGACCI Lucie | |
| SECRÉTAIRE DE SÉANCE | |
| FRIMIGACCI Lucie | |

OBJET : Approbation compte administratif M14 2020.
Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

En préambule, conformément à l'article visé, Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote et s'abstenir de signer la présente délibération.

En conséquence, le Conseil municipal élit Madame Lucie FRIMIGACCI présidente de séance, à l'occasion du vote des trois comptes administratifs communaux, et Monsieur le Maire se retire de la salle.

La Première adjointe présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 et expose que ses écritures sont en concordance avec celles du compte de gestion du même exercice.

Madame la Première adjointe propose en conséquence aux élus présents d'approuver le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2020.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 13 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI

